

Incendie à Lambaréné Cinq maisons partent en fumée à Petit-Paris 1

E. N.
Lambaréné/Gabon

« **CE** sont les cris et les lamentations des voisins qui nous ont réveillés vers 00 heure et demie. A notre réveil, ce sont des grandes flammes qui nous ont accueillis. » Ainsi s'exprimait, hier matin, Philomène Aboghe, une résidente du quartier Petit-Paris 1, dans le 2e arrondissement de Lambaréné, où un violent incendie a consumé cinq maisons dans la nuit de dimanche à hier. Deux de ces habitations appartenaient à une Gabonaise, Florence Bikoberema. Les trois autres étaient les propriétés de Viviane Chinda, Damaris Noveny Nzesse et Rochetau Takouyo, tous Camerounais. Interrogée sur les circonstances de l'incendie, Stania Divingoue, la fille de Florence Bikoberema, absente de Lambaréné au moment des faits, déclare : « Je dormais avec mon enfant d'un an, quand j'ai entendu les gens crier au feu ! Je me suis précipitée avec mon bébé hors de la maison et, en quelques minutes, toute notre demeure et celle des voisins ont été dévorées par les flammes. Dieu merci que j'ai pu sauver avec mon enfant. Tous



Quelques victimes du sinistre complètement abattues.



Des maisons entièrement consumées.

mes biens et ceux de mes parents ont été consumés entièrement par le feu. Tout ce que je sais, c'est que le feu revenait de la maison de notre voisin, un locataire du nom d'Amegavie Komi.» Une version des faits corroborée par les trois autres sinistrés, les yeux

larmoyants : « Nous étions en train de dormir quand notre voisin a commencé à crier au feu dans la nuit, vers 24 heures. Quand on sort de la maison, ce dernier a fait sortir son matériel. Le seul réflexe que nous avons eu, c'était d'évacuer nos quatre enfants de la maison, et



Les flammes seraient parties de cette gazinière calcinée.



Les flammes n'ont rien épargné sur leur passage.

nous-mêmes. Dehors, nous avons entendu la première explosion de la bouteille de gaz venant de sa cuisine. Nous sommes persuadés que Amegavie a laissé une marmite au feu et il était endormi quand le pire est arrivé. Nous, Camerounais, avions trois maisons et la Gabonaise,

deux. Toutes sont entièrement consumées par les flammes occasionnées par la négligence d'un individu. A cause de lui, nous sommes sans effets. » Accusé à tort ou à raison, Amegavie Komi, lui, refuse d'être désigné comme celui par qui le malheur est arrivé. « Ce

n'est pas moi qui ai mis le feu à la maison. Je sortais des toilettes quand j'ai vu les flammes envahir la maison. J'ai commencé à crier au feu, et je n'ai rien récupéré. Je crois que c'est un court-circuit quelque part dans la maison qui a occasionné l'incendie », explique-t-il.

Venu prêter main forte aux sinistrés, le chef de quartier, Laurent Mouele, s'est voulu cependant formel, en affirmant que c'est une bouteille de gaz qui serait à l'origine de cet incendie. Et la plupart des habitations détruites étant érigées en bois, l'embrasement aurait été aussi favorisé par l'anarchie observée dans la construction de celles-ci, en ce qu'elles ne laissaient pas suffisamment d'espace entre elles pour prévenir d'éventuels sinistres, à l'instar de celui d'hier.

Cet incendie, le second du genre en l'espace de deux mois dans le chef-lieu du Moyen-Ogooué, pose le problème de l'implantation d'une brigade de sapeurs-pompiers, que les autorités locales n'ont cessé d'appeler de leurs vœux, pour faire face aux situations d'urgence et de catastrophes. Seront-elles enfin entendues après la désolation suscitée par ce nouveau drame ?

Après avoir délesté une dame de son argent

Le " déclarant en douane " se fait prendre par les gendarmes

COE
Libreville/Gabon

JOHN Franck Mavioga Bouassa, de son nom de code Aimé Parfait Matoumbi, Gabonais de 41 ans, devrait être présenté devant le procureur de Libreville dans les prochaines heures. L'intéressé a été interpellé, hier matin à Plein-Ciel, par les éléments de la Brigade spéciale de la police judiciaire (BSPJ). Une arrestation consécutive à une plainte déposée par une de ses victimes, qui l'accuse ouvertement de lui avoir soustrait, par des méthodes d'arnaque sophistiquées, une somme de 1 350 000 francs. En présence du mis en cause, hier matin, la victime, une dame s'exprimant sous le couvert de l'anonymat, déclare que les faits remontent au vendredi 29 janvier 2016. Ce jour-là, alors qu'elle est à la recherche d'un logement, elle tombe sur une offre intéressante parue dans le journal d'annonces Zoom,

sur une propriété située à Okala. Lorsqu'elle compose le numéro correspondant à l'annonce, curieusement, personne ne répond à l'appel.

C'est le lendemain qu'elle est jointe par un ressortissant ouest-africain au sujet de cette offre. La dame exprime à son interlocuteur le souhait d'effectuer une visite des lieux. Ce que l'homme accepte volontiers. Sur place, explique-t-elle, son amie qui l'accompagne et elle-même trouvent qu'il y a d'autres maisons habitées et bien entretenues. Et au terme de la visite, séduite, elle s'informe sur les modalités de paiement du loyer. Le guide lui révèle qu'il n'en n'est pas le véritable propriétaire. Il lui communique donc le numéro de téléphone de John Franck Mavioga Bouassa, "déclarant en douane", qui se présente sur la fausse identité de Aimé Parfait Matoumbi, en réalité pour éviter de laisser des traces. Ensuite, la dame s'entend dire séance tenante que le loyer mensuel est fixé à 500 000 francs. Mais après



Avec une langue bien acérée, John Franck Mavioga Bouassa a réussi à gruger la dame.

une petite négociation, Mavioga consent à revoir à la baisse ledit montant, et propose 400 000 francs, tout en prenant soin de lui préciser que rien n'est encore gagné, vu qu'il doit demander l'avis de sa concubine.

Mais la candidate au logement, pour montrer sa ferme volonté d'occuper l'appartement, claqué sur place 1 200 000 francs. Son interlocuteur encaisse la somme, et établit un document, sur lequel il inscrit un faux nom et ses numé-

ros de téléphone. Les deux partenaires se donnent ensuite rendez-vous pour le lundi suivant. Lorsque la dame rappelle John Franck Mavioga Bouassa pour qu'ils s'accordent tous deux sur les délais de livraison de la maison, ce dernier lui fait part d'une "situation inquiétante" le concernant à Port-Gentil, et qui l'obligerait à effectuer le déplacement.

SUBTERFUGES• De jour en jour, et de semaine en semaine, Mavioga Bouassa ira de subterfuges en subterfuges pour maintenir sa victime en confiance. Car, en réalité, l'homme a pris le large après avoir empoché l'argent de la malheureuse dame. Mais cette dernière continue à avaler les couleuvres, jusqu'au jour où elle décide, elle-même, d'aller voir si les travaux d'entretien précédant l'occupation du logement, tel que prévu, sont en cours de réalisation. Sur le site, grand est alors son étonnement de constater que rien n'a été fait. À ce moment, elle comprend qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Et

comme si cela ne suffit pas, et aussi curieux que cela puisse paraître, Mavioga réussit encore à lui soutirer une somme de 150 000 francs pour, dit-il, pallier les nombreuses "dépenses imprévues" auxquelles il ferait face dans la capitale économique.

Lorsqu'elle réalise qu'elle s'est fait flouer, la dame décide finalement de déposer plainte contre Mavioga à la BSPJ. Après quelques jours d'investigation, et à travers des techniques qui leur sont propres, les agents de cette administration réussiront tant bien que mal à mettre la main sur John Franck Mavioga Bouassa. C'était précisément hier matin à son domicile de Plein-Ciel.

Le quadragénaire, interrogé par l'Union sur ses faits et gestes dans cette affaire, a déclaré ne pas être l'auteur de l'annonce parue dans le Zoom. Mais il a reconnu tout de même avoir joué un rôle dans cette arnaque présumée, en acceptant de collaborer avec un ami à lui, un certain Ali Moussa, introuvable à ce jour.